

Europe Direct Franche-Comté - Adoption des statuts de l'association «Europe en Franche-Comté» et adhésion de la Ville de Besançon - Partenariat avec la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Depuis son ouverture en mai 2000, Europe *Direct* Franche-Comté (précédemment appelé Info-Point Europe Franche-Comté) est hébergé par la Ville de Besançon. Son fonctionnement est cofinancé par la Ville et l'Union Européenne dont elle est le relais d'information dans notre région.

Après négociation, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs ont répondu favorablement à la demande de la Ville de Besançon portant sur une prise en charge, en commun et à parts égales, par les trois collectivités, de la partie non financée par l'Union Européenne, à la condition expresse qu'une structure ad hoc soit créée et qu'une nouvelle localisation soit trouvée au centre-ville.

C'est pourquoi l'association «Europe en Franche-Comté», structure hôte d'Europe *Direct* Franche-Comté, sera mise en place au cours des prochaines semaines. D'autres collectivités seront appelées à y adhérer, de même que les associations à vocation européenne et les partenaires institutionnels.

La Ville de Besançon est appelée à désigner deux élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association «Europe en Franche-Comté».

Quant au lieu d'implantation, le rez-de-chaussée de la maison natale de Victor Hugo, promoteur des États-Unis d'Europe, a recueilli l'assentiment de tous les partenaires. Cet espace situé 140 Grande Rue, dans un immeuble appartenant à l'Office Municipal d'HLM, sera plus spacieux pour accueillir du public et des expositions. Il sera également plus visible de l'extérieur que ne l'était la partie du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville mise à disposition de ce relais européen par la capitale régionale. Il sera enfin mieux adapté au stockage des très nombreux documents actuellement répartis sur deux sites. Par ailleurs, comme il existe deux vitrines sur la rue, l'une d'entre elles sera consacrée en permanence à une présentation de Victor Hugo en mettant l'accent sur son esprit avant-gardiste en matière européenne.

L'engagement des trois collectivités territoriales à l'égard d'Europe *Direct* Franche-Comté sera pris pour une durée identique à celui de l'Union Européenne, qui est actuellement de quatre ans et est fixé jusqu'au 31 décembre 2008 en vertu de la convention cadre de subvention de fonctionnement GCD-A-2005/2008-FR-12 signée entre l'Union Européenne et l'actuelle structure hôte, la Ville de Besançon.

Suite à l'avis favorable unanime de la 1^{ère} Commission, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter les statuts de l'Association «Europe en Franche-Comté»,
- adhérer à l'Association «Europe en Franche-Comté» et désigner deux représentants, à savoir : M. Jean-Claude CHEVAILLER et Mme Danièle POISSENOT, Conseillers Municipaux Délégués pour siéger au Conseil d'Administration de cette association,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toute convention à intervenir portant sur le fonctionnement d'Europe *Direct* Franche-Comté.

«M. Jean ROSSELOT : Simplement pour dire que c'est un très bon rapport...

M. LE MAIRE : Très bien et que Mme MENETRIER ne votera pas ce rapport, j'imagine.

M. Jean ROSSELOT :... on est content, j'en félicite Jean-Claude CHEVAILLER qui y est pour beaucoup, que les trois collectivités se rassemblent d'une part et que d'autre part l'espace soit situé dans un lieu vraiment très symbolique, Besançon c'est l'Europe, je pense que c'est une très bonne chose. Mais Jean-Claude pourrait dire quelque chose quand même...

M. LE MAIRE : Jean-Claude n'est pas comme toi, il ne parle pas pour le plaisir de parler. Annie MENETRIER, tu n'es pas d'accord ?

Mme Annie MENETRIER : Je veux simplement dire que les élus communistes vont s'abstenir sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Très bien. Vas-y Jean-Claude mais tu n'es pas obligé d'en dire...

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Je peux dire ce que je pense ? (réactions).

M. LE MAIRE : Oui, tu peux dire ce que tu penses. Tu ne rentres pas trop dans les détails.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Ce sont les changements d'exécutif qui ont permis ça (rires) parce que ça fait depuis 2001 que j'essayais de faire participer et le Conseil Général et le Conseil Régional. Tu m'as tendu une perche auprès de mes collègues que j'apprécie beaucoup. Je tiens à leur préciser que le vote que vous faites ce soir n'est pas un vote contre la mairie hébergeant l'IPE, c'est un vote contre toute information relative à l'Union Européenne et puisque j'ai la parole sur ce dossier-là, je voudrais dire qu'une chose m'a affecté la dernière fois, c'est que vous avez voté contre l'affectation d'une subvention de l'OFAJ qui représente un symbole de l'amitié entre l'Allemagne et la France.

Mme Paulette GUINCHARD : La réconciliation entre l'Allemagne et la France.

M. Pascal BONNET : Je veux bien reconnaître en effet que c'est grâce à ce changement d'exécutif, que je n'ai pas souhaité, que ce choix a été fait et nous avons avec Jean ROSSELOT été parfois malheureux de nous voir minoritaires au sein d'une majorité antérieure qui n'avait pas fait ce choix-là mais il y a des solidarités parfois quand on est dans une majorité.

M. LE MAIRE : C'est vrai, on le sait tous (rires).

Mme Claire CASENOVE : Je veux simplement signaler que je vote contre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 1 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions et 1 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.